


<p align="center">DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE</p> <p align="center">Séance du 14 juin 2022</p>	<p>Envoyé en préfecture le 16/06/2022 Reçu en préfecture le 16/06/2022 Affiché le  ID : 074-200070852-20220614-CC_76_2022-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 29 Suppléants : 1 Absents : 8 Pouvoir : 1 Votants : 31 Pour : 31 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 76/2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le 14 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la CC Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du bâtiment omnisports de la Semine, à Chêne-en-Semine sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 08 juin 2022</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : François SÈVE représenté par Marie-Françoise GALIMONT.</p> <p>Pouvoir : Michel BOTTERI à Patrick CHAPEL.</p> <p>Absents : Bernard THIBOUD, Frédérique AURELLE, Alain CAMP, Laetitia COCATRIX, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Pascal COULLOUX, Corinne GUISEPPIN, Gilles PILLOUX.</p> <p>Madame Marie-Christine GLANDUT est désignée secrétaire de séance.</p>	

OBJET : SOCIAL – Délégation de signature du Président de la CC Usse et Rhône à M. André-Gilles CHATAGNAT pour la signature des acquisitions de parcelles pour le futur EHPAD du Val des Usse.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 5-2,
Vu la délibération n°CC 66/2022 du 10 mai 2022 relative à l'acquisition et cession de parcelles en vue de la construction du futur EHPAD du Val des Usse à Frangy.

Considérant que la CC Usse et Rhône acquiert les terrains d'assiette du futur EHPAD du Val des Usse dont la construction est confiée au CIAS Usse et Rhône.
Considérant que le Conseil communautaire a autorisé le Président à signer les compromis de ventes, actes notariés et tous les actes relatifs à cette affaire, par délibération du 10 mai 2022.

Le Président propose aux Conseillers communautaires que, afin de le suppléer dans cette tâche, le Vice-président délégué au Social-Enfance-Jeunesse et 1^{er} Vice-président du CIAS, M. André-Gilles CHATAGNAT, puisse signer en son nom et ce dès lors qu'il sera absent, les compromis de ventes et actes notariés concernant l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction du futur EHPAD du Val des Usse au lieu-dit des Bottières à Frangy.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Vice-président délégué au Social-Enfance-Jeunesse, M. André-Gilles CHATAGNAT, à signer les acquisitions foncières et tout acte notarié concernant l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction du futur EHPAD du Val des Ussets au lieu-dit des Bottières à Frangy.
PRECISE que les frais d'actes notariés sont à la charge de la CC Ussets et Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.